



Agression sur le lieux de travail

Par **GARAVI**, le **28/06/2013** à **18:34**

Bonsoir,

C'est au sujet d'une amie qui s'est faite agressée (viol avec violence et menaces de mort) en sortant de son travail, sur le parking. L'agression en elle même s'est déroulée dans une ruelle de cette zone commerciale. Est-ce que cela peut être considéré comme accident du travail ? Pour le moment elle est en arrêt de travail pour "maladie" (dépression) et va être obligée de reprendre son activité salariée par manque de moyens financiers, son salaire étant dégressif au bout de trois mois d'arrêt. Personne n'est capable de donner une réponse et tout le monde se renvoie la balle. Je précise que l'auteur de l'agression a été retrouvé et qu'il a avoué les faits, il est actuellement incarcéré et de plus c'est un récidiviste. Merci de bien vouloir répondre, afin de lui permettre d'avancer dans sa démarche de reconstruction.
Sincères salutations

Par **P.M.**, le **28/06/2013** à **18:57**

Bonjour,

En tout cas la déclaration d'accident de trajet doit être faite par l'employeur auprès de la CPAM...